



**A L'ATTENTION DES RIVERAINS DES  
RUE DE MARS - RUE DES CAPUCINS  
RUE DE L'ANGLE - RUE DES MACONS  
RUE DU GAZON - RUELLE DU MOULIN  
RUE DES COQS - RUE BRULEE  
RUE DES ETUDIANTS**

## **TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **INFORMATION CHANTIER**

Madame, Monsieur,

La ville d'Obernai engagera à partir de 2018 des travaux importants de mise aux normes du réseau d'éclairage public dans votre quartier. **La rue de Mars, la rue de l'Angle, la rue des Maçons, la rue du Gazon et la ruelle du Moulin** feront l'objet de la première tranche de travaux, **du 15 janvier au 16 Février 2018**, sous réserve de conditions météorologiques favorables. L'opération se poursuivra en 2019 dans **la rue des Capucins et les ruelles adjacentes**. **La rue des Coqs** sera traitée quant à elle, en parallèle du chantier de requalification de l'ancien site « Match ».

Ces travaux concerneront **l'enfouissement et le remplacement intégral des câbles d'alimentation ainsi que de l'ensemble des luminaires**. Les anciens réseaux transitant dans les combles des habitations seront déconnectés éliminant ainsi les problématiques d'accès aux installations.

Les luminaires actuellement en place sur les façades des bâtiments seront remplacés par des modèles identiques à ceux installés dans les rues Baegert et Dietrich. Ceux-ci seront repositionnés, autant que possible en lieu et place des équipements existants et ajoutés également sur quelques façades complémentaires, afin de répondre au mieux aux normes d'éclairage en vigueur.

Les riverains concernés par le remplacement, le déplacement ou la mise en place d'un luminaire sur leur façade recevront prochainement une convention d'implantation d'un ouvrage du réseau d'éclairage public, détaillant l'ensemble des prestations à charge de la collectivité.

**Les nouveaux luminaires** mis en place dans le cadre de ces travaux seront à **technologie Led**. Ces équipements présentent de réels avantages tant en terme de consommation d'énergie que d'orientation du flux lumineux. En effet, seuls les espaces publics seront éclairés permettant ainsi de supprimer les débordements lumineux sur les façades.

Ces travaux seront réalisés par les entreprises **SOGECA (03.88.59.76.88)** pour la partie travaux et **E.S.S.E. (03.88.18.74.61)** pour la partie suivi de chantier. Pendant cette période, la circulation automobile sera perturbée. Tout stationnement sera bien entendu interdit dans les zones d'intervention. En cas de perturbation de l'accès à votre propriété, l'entreprise Sogeca prendra contact avec vous dans les 48 heures précédant l'intervention.

En espérant que ces travaux vous donneront entière satisfaction, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai  
Vice-Président du Conseil Départemental  
du Bas-Rhin